



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4450

Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 4 489 678 euros aux 13 associations gestionnaires des 15 centres sociaux de Lyon, à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur :** M. LEVY Charles-Franck

**SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINÉ, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4450 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 4 489 678 EUROS AUX 13 ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DES 15 CENTRES SOCIAUX DE LYON, A L'ARCHE DE NOE, AINSI QU'A LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DU RHONE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'APPLICATION AVEC CHACUNE DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'éducation populaire est plus que jamais au cœur du pacte républicain.

Les centres sociaux de Lyon et l'Arche de Noé mènent aux côtés de la Ville de Lyon une action fondamentale au plus près des citoyens de Lyon.

Par délibération du conseil municipal n° 2015/824 en date du 19 janvier 2015, vous avez approuvé les conventions-cadres 2015-2020 avec les associations gestionnaires des centres sociaux de Lyon, avec la Fondation de l'Armée du Salut et la Fédération des Centres sociaux du Rhône. Ces conventions-cadres traduisent la volonté de la Ville de Lyon de renforcer son partenariat avec ces acteurs essentiels de la vie locale.

Gérés pour et par les habitants, les centres sociaux ont pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants, de faire entendre leur parole et de promouvoir leur prise de responsabilité dans la vie sociale locale. Ce sont des espaces d'échanges et de rencontres, mais aussi des lieux de repères autour de valeurs fondamentales pour le respect des droits de chaque individu, telles que le respect de la dignité humaine, la démocratie, la laïcité et la solidarité.

En réponse aux besoins des habitants, les centres sociaux proposent une offre de services adaptée et innovante en direction des familles, notamment des établissements d'accueil pour jeunes enfants et des centres de loisirs. Ils développent un grand nombre d'actions et de projets pour l'animation de la vie sociale locale et pour l'insertion des publics les plus fragiles.

Le soutien de la Ville de Lyon aux centres sociaux contribue ainsi de façon déterminante au vivre-ensemble dans les quartiers, et plus globalement à la cohésion sociale et au développement équilibré de notre cité.

En 2017, les 15 centres sociaux de Lyon représentaient près de 19 600 adhérents.

L'Arche de Noé, située dans le 7ème arrondissement, est un établissement de la Fondation de l'Armée du Salut. Sans être un centre social, son action d'animation socioculturelle locale, ainsi que les actions qu'elle développe en direction des enfants, des jeunes et des familles participe pour autant, d'une façon proche, aux mêmes objectifs que les centres sociaux. L'Arche de Noé est par ailleurs agréé « espace de vie sociale » par la CAF du Rhône depuis 2016. En 2017, l'Arche de Noé avait plus de 1 100 adhérents.

En outre, par l'appui et l'accompagnement des équipes salariées et des administrateurs, la Fédération des centres sociaux du Rhône facilite les échanges collaboratifs et la mise en œuvre de projets transversaux des centres sociaux lyonnais. En portant la promotion de ces derniers, la Fédération contribue au développement de l'éducation populaire par son rôle essentiel dans la pérennisation et le renforcement qualitatif des actions des centres sociaux de Lyon. Elle demeure un acteur ressource dans le partenariat inter associatif avec la Ville de Lyon.

A noter que le centre social de Saint-Rambert est engagé dans un processus de fusion avec la MJC de Saint-Rambert dans le cadre de l'association de gestion du Pôle 9 (AGP9) qui sera désormais destinataire des subventions attribuées par la Ville de Lyon : la subvention de fonctionnement général attribuée à l'AGP9 fait l'objet d'une délibération distincte du présent rapport.

Il convient de rappeler que 11 centres sociaux de Lyon et l'Arche de Noé sont partenaires de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre des accueils de loisirs périscolaires dans les écoles de Lyon. L'ensemble de ces associations contribue ainsi pleinement à la richesse du projet éducatif de territoire de Lyon (PEDT) en valorisant leurs expériences et leur savoir-faire en matière d'approche éducative auprès des enfants lyonnais et de leurs familles.

De la même façon, elles participent fortement au développement et à la cohésion des territoires en s'impliquant dans différentes politiques publiques conduites par la Ville et en s'inscrivant dans de nombreux dispositifs contractuels qui engagent la Ville de Lyon :

- Le Contrat de Ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise et la Convention Territoriale de Lyon ;
- Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Rhône ;
- La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Lyon ;
- Le Contrat Local de Santé de Lyon.

Les conventions-cadres constituent également un cadre de référence pour la mise en œuvre du partenariat entre la Ville de Lyon et les centres sociaux en définissant des objectifs que chaque association s'engage à remplir sur la durée du conventionnement en contrepartie de la subvention de fonctionnement général versée annuellement par la Ville de Lyon.

Des rencontres techniques et politiques, sous la forme de dialogues de gestion, sont organisées plusieurs fois dans l'année et permettent de faire un point précis sur l'ensemble des projets et actions conduits au cours de l'année, mais aussi d'aborder les questions de fonctionnement, de gestion et d'équilibre économique général des associations.

Ce cadre de travail responsabilisant, mis en place depuis plusieurs années, donne aux associations les éléments de lisibilité et de stabilité indispensables au développement de leurs projets associatifs tout en permettant les ajustements nécessaires et en assurant une maîtrise de la dépense publique dans un contexte économique et budgétaire très contraint.

Ainsi, les subventions de fonctionnement général sont versées en deux tranches :

- Une première tranche soumise en tout début d'année à l'approbation du conseil municipal sur la base d'un montant prévisionnel de subvention annuelle ;
- Puis attribution et versement du solde, éventuellement ajusté à l'issue des différentes rencontres de dialogues techniques et politiques, soumis à l'approbation du conseil municipal au cours de l'année.

Enfin, un dialogue collectif, rassemblant l'ensemble des associations, est organisé annuellement. Il permet un échange de fond autour de sujets et thématiques transversaux entre la Ville et les centres sociaux avec l'appui de leur Fédération départementale.

Vu la délibération n° 2015/824 en date du 19 janvier 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

## DELIBERE

1- L'attribution d'une subvention de fonctionnement général à chacun des centres sociaux de Lyon, à l'Arche de Noé et à la Fédération des centres sociaux du Rhône au titre de l'année 2019, est approuvée comme suit :

Associations	Montant 1ère tranche 01/01/2019	Rappel TOTAL 1ère et 2ème tranches 2018
Centre Social « Quartier Vitalité »	467 454 €	583 566 €
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse - Grand' Côte	115 540 €	149 425 €
Association pour la gestion du centre social Bonnefoi	228 063 €	258 775 €
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse - Pernon	267 078 €	328 218 €
Association pour la gestion du centre social de Saint-Just	195 086 €	248 927 €
Association socio-culturelle du Point du Jour	183 535 €	229 419 €
Association du centre social de Champvert	487 870 €	599 166 €
Association pour la gestion du centre social et socioculturel de Gerland	319 684 €	707 049 €
Association pour la gestion du centre social des États-Unis	343 526 €	485 648 €
Association pour la gestion du centre social des États-Unis - Langlet-Santy Monplaisir La Plaine	152 971 €	168 514 €
Association pour la gestion du centre social du quartier Laënnec	369 208 €	455 651 €
Centre social Mermoz	157 461 €	196 826 €
Association de gestion du centre social et culturel Pierrette Augier Lyon-Vaise	228 629 €	350 950 €
Centre social Duchère Plateau René Maugius	306 213 €	385 022 €
Association du centre social de la Sauvegarde	371 195 €	453 402 €
Arche de Noé - Fondation Armée du Salut	251 370 €	333 088 €
<b>Sous-Total</b>	<b>4 444 883 €</b>	<b>5 933 646 €</b>

Fédération Départementale des Centres Sociaux du Rhône	44 795 €	44 795 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 489 678 €</b>	<b>5 978 441 €</b>

- 2- Le modèle de convention d'application à signer entre la Ville de Lyon et chacune des associations pour lesquelles une convention-cadre a déjà été approuvée, joint en annexe à la présente délibération, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
- 4- La dépense en résultant, soit 4 489 678 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 41904, nature 6574, fonction 524, après transfert de 1 508 748 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 6574, fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY